Accompagner la mise en place d'une filière de guides nature dans une démarche de qualification –

Phase 2 : mise en place du plan de formation et réalisation d'audits









Fin 2018, le Parc a engagé la première phase de l'opération qui avait pour objet de **préparer le déploiement de la démarche Qualinat** à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, il a fait appel à un prestataire extérieur dont la mission avait pour objectif :

- d'identifier et de mobiliser les acteurs susceptibles d'adhérer à la démarche
- de repérer les compétences présentes sur le territoire et les intervenants potentiels
- de recenser les besoins en formation et les attentes des candidats
- de définir les modules prioritaires ainsi que les modules obligatoires et facultatifs
- de construire un programme de formation adapté, fédérateur et élaboré à partir d'entretiens préalables menés avec les acteurs du territoire.



Le Parc naturel régional de Lorraine souhaite renforcer son positionnement sur le tourisme de nature et contribuer ainsi au développement d'une offre spécifique. Cet objectif, identifié dans la charte comme mesure prioritaire, répond aux évolutions touristiques et aux attentes des clientèles pour un tourisme guidé. Il apparaît en effet que le manque de guide nature en capacité de proposer des sorties accompagnées pour une clientèle individuelle constitue un obstacle pour la construction d'offres touristiques commercialisables. Ce constat est d'autant plus vrai en dehors de la saison touristique, ce qui s'avère incompatible avec le développement d'un tourisme de nature qui s'appuie principalement sur le « hors saison ».

L'opération doit permettre de valoriser les richesses naturelles du territoire à travers une démarche de structuration et de professionnalisation du métier de guide nature grâce à la démarche qualité « Qualinat ».

Cette distinction, reconnue par le ministère du Tourisme, a pour but de valoriser les compétences des guides et médiateurs nature et d'offrir ainsi des garanties aux visiteurs sur le contenu des prestations. Cette démarche s'appuie sur les acteurs locaux du territoire (offices de tourisme, associations, propriétaires de chambres d'hôtes, etc....) dont les compétences variées sont enrichies par des modules de formation « technique de guidage » et « connaissance du Parc ». Un croisement avec la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » est en cours au niveau national.

Cette démarche doit ainsi permettre de :

- structurer un réseau de guides nature et mutualiser des emplois
- offrir la possibilité aux acteurs locaux d'exercer une activité économique complémentaire
- élaborer une offre touristique durable pour des petits groupes constitués ou des clientèles individuelles
- structurer à terme une filière de tourisme de nature à l'échelle des PNR de la Région Grand Est
- développer un tourisme respectueux de l'environnement et des milieux sensibles.

Cette seconde phase comporte 2 volets :

1) La mise en œuvre d'un programme de formation adapté

Il s'agit de mobiliser les ressources et acteurs utiles au programme et d'animer les journées de formation en apportant des connaissances, en fédérant les acteurs autour de leur territoire et en permettant d'accroître la qualité des prestations. Les principes pédagogiques s'appuient sur une approche concrète et opérationnelle (formation-action) avec des méthodes qui font appel à de la théorie, de l'analyse, de la réflexion individuelle et des temps d'échanges collectifs ainsi que des mises en situation.

Les modules de formation sont les suivants :

- Connaissance du territoire
- Professionnalisation / Devenir guide nature
- Techniques de guidage et gestion de groupe
- Secourisme et gestion de la sécurité en milieu naturel
- Amélioration continue de la qualité d'une prestation d'accompagnement et définition de la notion de valeurs dans les prestations écotouristiques.

Le programme de formation doit se dérouler de février à juin 2020.

2) La réalisation de pré-audits et d'un bilan de la démarche

Il s'agira de tester en situation l'appropriation du référentiel et de la démarche par les acteurs afin de finaliser la préparation des candidats au label Qualinat.

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier de la Région Grand Est (20%) et des programmes européens LEADER « Moselle Sud » (44%) et « Ouest du Parc naturel régional de Lorraine » (36%).